

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L123-1 à L123-9, L 311-1, L311-2, D612.1 à D612.8 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié par l'arrêté du 07 juillet 2005 portant création de diplômes de langue française réservés aux personnes de nationalité étrangère (DELF et DALF).

ARRÊTE

Article 1 :

Les Cours de Civilisation Française de la Sorbonne organisent au titre de l'année 2017-2018, les examens sanctionnant les unités constitutives du Diplôme Élémentaire en Langue Française (DELF) et du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF).

Article 2 :

Le jury est composé des membres ci-dessous désignés :

Monsieur Bernard FRANCO, président du jury, professeur à l'université Paris-Sorbonne,

Monsieur Jean SARRAZIN, Président du directoire de la Fondation Robert de Sorbon,

Madame Françoise BOURSIN-FINNISS, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne,

Article 3 :

Les examens écrits du DELF B1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

Les 18 janvier et 14 juin 2018, à 10 heures

Article 4 :

Les examens oraux du DELF B1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

du 15 au 19 janvier 2018 et du 11 au 15 juin 2018

Article 5 :

Les examens écrits du DELF B2 se dérouleront selon le calendrier suivant :

Les 18 janvier et 14 juin 2018, à 14 heures

Article 6 :

Les examens oraux du DELF B2 se dérouleront selon le calendrier suivant :

du 15 au 19 janvier 2018 et du 11 au 15 juin 2018

Article 7 :

Les examens écrits du DALF C1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

Les 19 janvier et 15 juin 2018, à 9 heures

Article 8 :

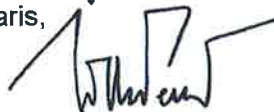
Les examens oraux du DALF C1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

du 15 au 19 janvier 2018 et du 11 au 15 juin 2018

Article 9 :

La Secrétaire Générale des Cours de Civilisation Française de la Sorbonne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, 16 NOV. 2017



Gilles PÉCOUT